

FICHE DESCRIPTIVE

CACES PELLE HYDRAULIQUE – R482 CAT B1

Pré-requis d'accès à la formation

- Avoir 18 ans
- Etre apte médicalement

Modalités et délais d'accès à la formation

Un entretien avec le candidat et la vérification des pré-requis sont effectués au préalable.

Délai : minimum 7 jours.

Accessibilité : Contacter le référent Handicap à contact@passersonpermis.com

Objectifs de la formation

Etre capable d'utiliser des engins de chantier en respectant les règles et selon la recommandation CNAM TS R482.

Durée de la formation : 49 heures

Rythme : Lundi au Vendredi de 8h à 12h et de 13 :30h à 16 :30h (soit 7 jours de formation).

Nombre minimum et maximum de stagiaires

Nombre minimum : 4

Nombre maximum : 8

Tarif : Coût horaire à partir de 35 €

Contacts :

- TRINITE : 0596 58 40 59 trinite@passersonpermis.com
- LAMENTIN : 0596 51 69 47 lamentin@passersonpermis.com

Programme de formation

- **Accueil et présentation de la formation**
- **Le conducteur et la réglementation**
 - L'Age
 - La conduite sur la voie publique et le permis de conduire
 - L'Autorisation de Conduite
 - Le CACES
 - Les équipements de protection individuelle
 - Les qualités du conducteur
 - Les responsabilités du conducteur

- Les capacités physiologiques du conducteur
- Les conditions d'exercice et le cadre juridique
- **Les acteurs de prévention**
 - L'employeur
 - L'ensemble du personnel
 - Le conducteur de travaux
 - Le chef de chantier et d'équipe
 - L'OPPBTP
 - La prévention de la CRAM
 - Le médecin du travail
 - L'inspecteur du travail
 - Le coordonnateur SPS
 - Le fabricant
 - Les organismes de contrôle technique et de prévention
- **Les typologies d'engin et leurs équipements**
 - Les domaines d'utilisation
 - La conformité du matériel
 - La signalisation nécessaire à la circulation sur la voie publique
- **La stabilité des engins de chantier**
 - Généralités
 - Notions d'équilibre
 - Le centre de gravité
 - L'évaluation des charges
 - Les problèmes de stabilité
- **Les règles de conduite en sécurité**
 - La prise de poste
 - Les vérifications journalières et périodiques
 - Les règles de circulation
 - L'arrêt temporaire et en fin de poste
 - La panne de l'engin
 - Le chargement de l'engin
- **Le levage de charge**
 - L'équipement de l'engin
- **Les risques divers**
 - Les risques mécaniques
 - Les risques liés aux pneumatiques
 - Les risques de brûlure
 - Les risques d'incendie et d'explosion
 - Les risques de chute
 - Les risques chimiques
 - Les risques électriques
 - Les risques hydrauliques
 - Les risques en maintenance
- **La signalisation**
 - La signalisation de sécurité au travail
 - Les pictogrammes de manutention
 - Les symboles de produits chimiques
 - La signalisation routière

- La signalisation temporaire
- **Synthèse du stage**
- **Evaluation des acquis par un organisme indépendant**

Dates de la formation

Un calendrier prévisionnel des sessions de formation est déterminé chaque année. Il existe au minimum une session par mois.

Lieux de la formation

Carrère 97232 Le LAMENTIN



Modalités pédagogiques et moyens d'encadrement

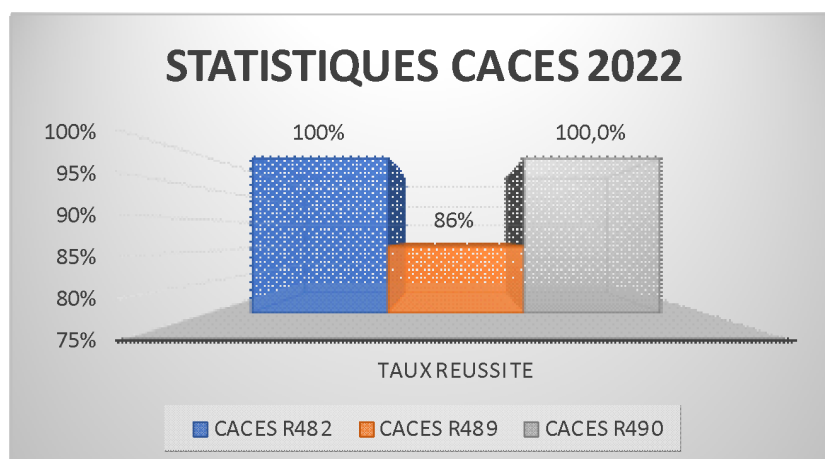
- Mise à disposition de manuels de formation et vidéoprojecteurs.
- Cas pratiques
- Echanges d'expériences et débats
- Formation sur engin de chantiers
- Plateau technique privé
- Equipe de formateurs permanents

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation et le cas échéant de l'examen

- Evaluations théoriques et pratiques réalisées par un testeur agréé indépendant du centre de formation.
- Feuilles d'émargement signées par demi-journée.

Formalisation à l'issue de la formation

Après examen, si résultat favorable, délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES).



À NOTER : La certification CACES est valable 10 ans. Une réactualisation devra être effectuée au bout de ces 10 ans.

